

RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS

PARTIE 1

POINT DE DÉPART DU RAPPORT

CHAPITRE 1

Points saillants du rapport de 1986

A. Principes fondamentaux

B. Protection du consommateur et stabilité des institutions financières

C. Accroissement de la concurrence

D. Harmonisation fédérale-provinciale

E. Résumé

1. Le comité souscrit aux principes qui sous-tendaient le Livre vert, notre rapport de 1986 ainsi que la plupart des autres rapports officiels portant sur la réforme du système financier canadien : améliorer la protection du consommateur; assurer la santé des institutions financières et la stabilité du système financier; contrôler les transactions intéressées; prévenir les abus éventuels dus aux conflits d'intérêts; stimuler la concurrence, l'esprit d'innovation et l'efficacité; accroître et faciliter les choix pour le consommateur; élargir les sources de crédit à la disposition des particuliers et des entreprises; encourager la concurrence internationale et la croissance économique intérieure; et harmoniser les politiques et la réglementation fédérales et provinciales.
2. Étant donné la rapidité inouïe avec laquelle les systèmes financiers mondiaux et intérieurs se transforment, le comité est d'avis que la politique de réglementation devrait refléter la souplesse et l'adaptabilité dont le système financier canadien devra faire preuve pour relever ces défis.
3. Conséquemment, le cadre de la politique générale à l'égard du système financier doit encourager l'innovation et non y faire obstacle. En d'autres termes, les innovations sont acceptables à moins qu'on puisse prouver qu'elles sont contraires à l'intérêt public. Malheureusement, les innovateurs doivent trop souvent faire les frais de la preuve que leurs produits ou procédés sont avantageux pour le public. Cela favorise le statu quo et va à contre-courant de l'évolution rapide des marchés financiers national et international.